Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2192

28.9.2026

DÉCISION (PESC) 2026/2192 DU CONSEIL

du 28 septembre 2026

modifiant la décision (PESC) 2024/1484 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Russie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 27 mai 2024, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2024/1484 ([1]).

(2) Le 19 août 2026, le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a fait une déclaration dans laquelle il a exprimé son inquiétude face à l'interdiction faite au parti politique Yabloko de se présenter aux élections législatives de septembre 2026 en Russie et à la condamnation du vice-président de ce parti, Lev Shlosberg, à plus de onze ans de prison pour avoir tenu un discours antiguerre. Le Haut-Commissaire a appelé les autorités à respecter la liberté d'expression et le droit des citoyens à participer pleinement et librement aux processus électoraux.

(3) Compte tenu de la gravité de la situation, le Conseil estime qu'il y a lieu d'ajouter dix personnes physiques à la liste des personnes physiques ou morales, des entités et des organismes figurant à l'annexe de la décision (PESC) 2024/1484.

(4) Il convient, dès lors, de modifier la décision (PESC) 2024/1484 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision (PESC) 2024/1484 est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

([1]) Décision (PESC) 2024/1484 du Conseil du 27 mai 2024 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Russie (JO L, 2024/1484, 27.5.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1484/oj).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 28 septembre 2026.

Par le Conseil
Le président
M. HEYDON

ANNEXE

À l'annexe de la décision (PESC) 2024/1484, les mentions ci-après sont ajoutées sous la rubrique «A. Personnes physiques»:

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
«99.	Vyacheslav Sergeevich KIRILLOV (Вячеслав Сергеевич КИРИЛЛОВ)	Fonction: juge de la Cour suprême de la Fédération de Russie Date de naissance: 22.6.1966 Nationalité: russe Sexe: masculin	Vyacheslav Kirillov est un juge de la Cour suprême de la Fédération de Russie. Le 10 août 2026, il a rendu un jugement interdisant au parti politique Yabloko de participer aux élections à la Douma d'État de septembre 2026 en raison d'allégations de violations du droit d'auteur, d'extrémisme et d'autres infractions. Yabloko était le seul parti politique à s'être ouvertement opposé à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Le 9 avril 2026, il a statué dans l'affaire concernant l'organisation de défense des droits de l'homme Memorial, la désignant comme organisation extrémiste et dont il a interdit les activités en Russie. Il est donc responsable de la répression de l'opposition démocratique et ses activités nuisent gravement à la démocratie et à l'état de droit en Russie.	28.9.2026
100.	Igor Nikolayevich ZINCHENKO (Игорь Николаевич ЗИНЧЕНКО)	Fonction: juge de la Cour suprême de la Fédération de Russie, vice-président de la chambre d'appel de la Cour suprême de la Fédération de Russie Date de naissance: 25.3.1971 Lieu de naissance: Shadrino, district de Kozulsky, kraï de Krasnoyarsk, ex-URSS, aujourd'hui Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	Igor Zinchenko est un juge de la Cour suprême de la Fédération de Russie. Il a siégé dans une formation de jugement qui a confirmé la décision interdisant au parti politique Yabloko de participer aux élections à la Douma d'État de septembre 2026, en raison d'allégations de violations du droit d'auteur, d'extrémisme, de soutien au mouvement LGBT et d'autres infractions. Yabloko était le seul parti politique à s'être ouvertement opposé à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Il est donc responsable de la répression de l'opposition démocratique et ses activités nuisent gravement à la démocratie et à l'état de droit en Russie.	28.9.2026

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
101.	Denis Vladimirovich TYUTIN (Денис Владимирович ТЮТИН)	Fonction: juge de la Cour suprême de la Fédération de Russie Date de naissance: 25.4.1971 Lieu de naissance: Gorky (aujourd'hui Nizhny Novgorod), ex-URSS, aujourd'hui Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	Denis Tyutin est un juge de la Cour suprême de la Fédération de Russie. Il a siégé dans une formation de jugement qui a confirmé la décision interdisant au parti politique Yabloko de participer aux élections à la Douma d'État de septembre 2026, en raison d'allégations de violations du droit d'auteur, d'extrémisme, de soutien au mouvement LGBT et d'autres infractions. Yabloko était le seul parti politique à s'être ouvertement opposé à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Il est donc responsable de la répression de l'opposition démocratique et ses activités nuisent gravement à la démocratie et à l'état de droit en Russie.	28.9.2026
102.	Sergey Fyodorovich SAKHAROV (Сергей Фёдорович САХАРОВ)	Fonction: chef de la division du contentieux électoral et de la représentation en justice du service juridique de la commission électorale centrale de Russie Date de naissance: 15.11.1987 Nationalité: russe Sexe: masculin	Sergey Sakharov est le chef de la division du contentieux électoral et de la représentation en justice du service juridique de la commission électorale centrale de Russie. À ce titre, il a participé à la procédure menée devant la Cour suprême de la Fédération de Russie visant à interdire au parti politique Yabloko de participer aux élections à la Douma d'État de septembre 2026. Il a ouvertement soutenu la demande du parti Rodina visant à interdire Yabloko sur la base d'allégations de violations du droit d'auteur, d'extrémisme, de soutien au mouvement LGBT et d'autres infractions. Yabloko était le seul parti politique à s'être ouvertement opposé à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Il fournit donc un soutien matériel à la répression de l'opposition démocratique et à des activités nuisant gravement à la démocratie et à l'état de droit en Russie, y compris en prêtant son concours à ces actes, en les facilitant ou en les encourageant.	28.9.2026

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
103.	Ilya Vladimirovich RUSAKOV (Илья Владимирович РУСАКОВ)	Fonction: fonctionnaire au sein du bureau du procureur général de la Fédération de Russie Date de naissance: 15.8.1986 Nationalité: russe Sexe: masculin	Ilya Rusakov est un fonctionnaire au sein du bureau du procureur général. À ce titre, il a participé à la procédure menée devant la Cour suprême de la Fédération de Russie visant à interdire au parti politique Yabloko de participer aux élections à la Douma d'État de septembre 2026. Il a ouvertement soutenu la demande du parti Rodina visant à interdire Yabloko sur la base d'allégations de violations du droit d'auteur, d'extrémisme, de soutien au mouvement LGBT et d'autres infractions. Yabloko était le seul parti politique à s'être ouvertement opposé à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Il fournit donc un soutien matériel à la répression de l'opposition démocratique et à des activités nuisant gravement à la démocratie et à l'état de droit en Russie, y compris en prêtant son concours à ces actes, en les facilitant ou en les encourageant.	28.9.2026
104.	Viktoria Mikhailovna MALYAMOVA (Виктория Михайловна МАЛЯМОВА)	Fonction: juge au tribunal municipal de Pskov Date de naissance: 1.3.1973 Nationalité: russe Sexe: féminin	Viktoria Malyamova est juge au tribunal municipal de Pskov. Elle a condamné Lev Shlosberg, un opposant politique membre du parti politique Yabloko, à une peine d'emprisonnement de onze ans et un mois pour avoir discrédité l'armée russe et diffusé de "fausses informations" concernant la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Elle est donc responsable de graves violations des droits de l'homme et de graves atteintes à ces droits ainsi que de la répression de l'opposition démocratique, et ses activités nuisent gravement à la démocratie et à l'état de droit en Russie.	28.9.2026

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
105.	Anna Sergeevna GORYACHOVA (Анна Сергеевна ГОРЯЧЕВА)	Fonction: procureur général Date de naissance: 9.4.1998 Nationalité: russe Sexe: féminin	Anna Goryachova est procureur général. Elle a requis une peine d'emprisonnement de douze ans et un mois contre Lev Shlosberg, un opposant politique membre du parti politique Yabloko, pour avoir discrédité l'armée russe et diffusé de "fausses informations" concernant la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Par la suite, Lev Shlosberg a été condamné à onze ans et un mois d'emprisonnement. Avant ce procès, Anna Goryachova avait poursuivi Lev Shlosberg dans une affaire relative à la violation de la législation sur les "agents étrangers", et avait alors requis 440 heures de travail obligatoire. Le tribunal avait condamné Shlosberg à 420 heures. Par conséquent, Anna Goryachova est responsable de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits ainsi que de la répression de l'opposition démocratique, et ses activités nuisent gravement à la démocratie et à l'état de droit en Russie.	28.9.2026
106.	Yulia Igorevna GUZNYAEVA (Юлия Игоревна ГУЗНЯЕВА)	Fonction: substitut du procureur du service administratif central de Moscou Date de naissance: 30.5.1996 Nationalité: russe Sexe: féminin	Yulia Guznyaeva est substitut du procureur du service administratif central de Moscou. Elle a été procureur général au cours du procès de Maxim Kruglov, l'un des dirigeants du parti politique Yabloko. Elle a requis une peine d'emprisonnement de huit ans pour les publications de Maxim Kruglov sur les médias sociaux concernant la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, en particulier les crimes de guerre commis à Boutcha et à Marioupol. Par conséquent, Yulia Guznyaeva est responsable de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits ainsi que de la répression de l'opposition démocratique, et ses activités nuisent gravement à la démocratie et à l'état de droit en Russie.	28.9.2026

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
107.	Elina Arturovna BABAYANTS (Элина Артуровна БАБАЯНЦ)	Fonction: juge du tribunal du district de Zamoskvoretsky à Moscou Date de naissance: 25.7.1995 Nationalité: russe Sexe: féminin	Elina Babayants est une juge du tribunal du district de Zamoskvoretsky à Moscou. Elle a été la juge du procès de Maxim Kruglov, l'un des dirigeants du parti politique Yabloko. Elle a condamné Kruglov à sept ans de colonie pénitentiaire et à trois ans d'interdiction d'utilisation d'internet pour ses publications sur les médias sociaux concernant la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, en particulier les crimes de guerre commis à Boutcha et à Marioupol. Par conséquent, Elina Babyants est responsable de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits ainsi que de la répression de l'opposition démocratique, et ses activités nuisent gravement à la démocratie ou à l'état de droit en Russie.	28.9.2026
108.	Elizaveta Sergeevna TRUSKALENKO (Елизавета Сергеевна ТРУСКАЛЕНКО)	Fonction: juge du tribunal du district de Vyborsky à Saint-Pétersbourg Date de naissance: 18.10.1984 Nationalité: russe Sexe: féminin	Elizaveta Truskalenko est une juge du tribunal du district de Vyborsky à Saint-Pétersbourg. Elle a été la juge du procès de Nikolai Rybakov, le président du parti politique Yabloko. Elle l'a déclaré coupable et l'a condamné à une amende pour avoir publié une photographie d'Alexeï Navalny, dirigeant aujourd'hui décédé de l'opposition russe. Cette condamnation a eu pour effet d'interdire à Rybakov de présenter sa candidature aux élections à la Douma d'État de septembre 2026. Par conséquent, elle est responsable de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits ainsi que de la répression de l'opposition démocratique, et ses activités nuisent gravement à la démocratie et à l'état de droit en Russie.	28.9.2026»